



Procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 27 novembre 2025 à l'École française d'Extrême-Orient. La séance s'ouvre à 14 h 30.

Membres présents ou représentés (13) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure émérite à l'université Paris1-Panthéon-Sorbonne ;
Mme Giancarla CILMI, représentante élue des membres ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Olivier GINEZ, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS (procuration à Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY) ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des chartes ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Absent excusé (1) :

M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie.

Personnalités à voix consultative :

Mme Albane COGNÉ, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

M. Laurent BECKER, agent comptable de l'EFR ;
Mme Anne-Sophie BOURG, responsable des publications de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
M. Cédric QUERTIER, directeur des études à l'EFR ;
Mme Bérénice WATY, responsable du service d'appui à la recherche.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2026 ;
4. Budget rectificatif 2025-2 ;
5. Budget de l'exercice 2026 ;
6. Tarifs et barèmes de l'année 2026 ;
7. Abattement pour les nuitées à Rome, Naples et Venise dans le cadre des missions;
8. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ;
9. Admission en non-valeur;
10. Rapport d'activité 2024 ;
11. Désignation du référent déontologie et intégrité scientifique ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2026 ;
13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025

V. Prigent, qui ne siège plus dans ce conseil, a sollicité une modification au dernier paragraphe du procès-verbal (point sur les questions diverses). La présidente du conseil d'administration lit en séance un nouveau paragraphe et le procès-verbal est modifié selon ces termes.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2025 modifié est adopté à l'unanimité, sauf une abstention.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information a trait à la signature des contrats pluriannuels de développement (2022-2028) des cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) et du réseau qu'elles forment (ResEFE), le 15 septembre 2025, à l'occasion d'une journée dédiée à leurs activités, tenue au ministère chargé de l'enseignement supérieur et à son initiative, en présence d'O. Ginez. Plusieurs tables rondes ont été organisées, en présence de divers partenaires des EFE (CNRS, Académies, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, RFIEA...), sur l'internationalisation, l'innovation et les partenariats stratégiques. Le ministre, qui devait initialement participer à cette journée, n'a pu être présent ; il a toutefois effectué une visite à Rome le 15 juillet 2025 et ces mêmes sujets ont été abordés. Les contrats pluriannuels sont désormais signés et la rencontre du mois de septembre 2025 a illustré l'engagement des cinq écoles sur le terrain, ainsi que la mise à disposition de leurs infrastructures à une large communauté de recherche. En articulant dispositifs de mobilité des chercheurs et équipements de pointe, elles offrent à la recherche française d'exceptionnelles capacités de développement, et traitent toute la chaîne de production du savoir : de la collecte des données sur le terrain et de leur analyse jusqu'à la publication et la valorisation des résultats.

Le deuxième point d'information a trait aux mouvements de personnels. La directrice de l'EFR souhaite la bienvenue à L. Becker, agent comptable de l'EFR depuis le 1^{er} novembre 2025, en remplacement de M. Zimmermann, en poste jusqu'au 31 août 2025 et en adjonction de service jusqu'au 31 octobre 2025. La directrice de l'EFR souhaite également la bienvenue à C. Quertier, directeur des études pour le Moyen Âge. En ce qui concerne les membres, est indiquée la nomination

de P. Ducret à l'Université libre de Bruxelles au 1^{er} février 2026, tandis que L. de Barbarin a rejoint le FNRS belge en octobre 2025. Deux recrutements sont à prévoir prochainement, celui pour le poste d'assistant de gestion pour les ressources fléchées, au sein du service d'appui à la recherche, la personne en poste en contrat à durée déterminée ayant décliné la proposition de transformation de son contrat en contrat à durée indéterminée. Le recrutement a été différé à l'année 2026 et les missions seront réparties pour la fin de l'année 2025 entre les trois assistantes en poste. La directrice de l'EFR évoque par ailleurs le départ à la retraite du responsable du service informatique de l'EFR en juin 2026. Le recrutement sera lancé début 2026 du fait du nombre de jours de congés que l'agent devra prendre avant son départ effectif. Enfin, la directrice de l'EFR confirme l'accueil de quatre doctorants sous contrat en partenariat (un de plus par rapport aux années précédentes grâce à la signature d'une nouvelle convention avec Sorbonne Université) : deux antiquisant (F. Barieu et I. Khazri), et deux contemporanéistes (J. Leroy et M. Perez). Par ailleurs, la directrice de l'EFR annonce que la directrice du Centre Jean Bérard (CJB) ne demandera pas de renouvellement de son mandat, qui arrive à échéance le 31 août 2026. Le poste de direction du CJB sera publié prochainement (mi-février 2026). La commission de sélection se réunira en mars 2026. Cette commission est formée de personnalités scientifiques proposées par les tutelles. Il s'agit de D. Mantovani (président du conseil scientifique de l'EFR et professeur au Collège de France) et F. Sirano (directeur du musée archéologique de Naples) pour l'EFR. La directrice du CJB précise que la décision de ne pas demander de renouvellement de mandat est exclusivement liée à des raisons personnelles et familiales. Enfin, la responsable du service des publications sera renouvelée pour un second et dernier mandat, de quatre ans, du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2030. Ce renouvellement a été approuvé à l'unanimité en conseil scientifique ce jour.

Le troisième point d'information concerne l'attribution de nouvelles bourses de recherche grâce à deux financements. Le premier, attribué par le MEAE, concerne des séjours ayant trait à des recherches sur les Balkans à l'époque contemporaine. Le dispositif s'appuie sur l'EFA, l'EFR et deux UMIFRE, à Prague et à Istanbul. Deux bourses de six mois sont accordées à l'EFR grâce à ce financement, pour des séjours d'étude articulés entre Rome et la région des Balkans. Le second financement provient de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), à hauteur de 100 000 euros, à destination de jeunes chercheurs, dans le cadre des activités de l'Unione internazionale degli Istituti di archeologia, storia e storia dell'arte in Roma. Ce financement a permis d'une part de recruter une chercheuse à l'EFR dès le 1^{er} novembre 2025 pour 9 mois (V. Tettamanti), qui travaille sur la vulgarisation scientifique féminine au XIX^e siècle en Europe, en partenariat avec la British School in Rome, l'Escuela española et l'Istituto per la Storia del Risorgimento. Le reste de la subvention sera attribué sous forme de bourses d'accueil de chercheurs post-doctoraux, certaines avec des co-financements de partenaires externes comme l'université La Sapienza.... Enfin, N. Lubtchansky, de l'université de Tours, est accueillie en tant qu'enseignant-chercheur en délégation.

Le quatrième point concerne les travaux au palais Farnèse, entrés dans leur 4^e et dernière phase. Celle-ci est dans l'ensemble moins lourde à gérer pour l'établissement que la phase précédente, mais comprend les salles de la bibliothèque Volterra. Le fonds moderne sera emballé sur place et la salle fermée entre mi-mars et mi-mai 2026. Le fonds ancien sera déménagé et stocké dans un entrepôt, avec une surveillance assurée régulièrement par un personnel de la bibliothèque, en plus de celle garantie par l'entreprise. Ce déplacement, réalisé avec l'accord de la famille Volterra, débutera en janvier pour une durée de 6 mois. Une remise en état (sol et peinture) est prévue avant la réouverture des salles. Par ailleurs, la directrice de l'EFR est en discussion avec les héritiers pour procéder au don de la bibliothèque, actuellement en dépôt. Des travaux d'aménagement seront entrepris dans la galerie au 3^e étage, avec de nouveaux rayonnages et un espace commun pour les lecteurs (visioconférences, réunions collectives...).

Le cinquième point d'information regarde les actions de valorisation de la recherche. L'exposition « Lieux saints partagés : voyage entre les religions », du 10 octobre 2025 au 19 janvier 2026 est, à l'occasion du Jubilé, l'aboutissement d'une initiative lancée par l'EFR en décembre 2022 avec l'exposition de photographies et de vidéos sur le même thème, destinée à faire connaître les travaux d'anthropologie qui avaient donné lieu à une exposition au Mucem (Marseille) en 2015, dans l'objectif d'une nouvelle création à Rome. L'ambassade de France auprès du Saint-Siège, l'Académie de France à Rome et le Mucem ont conçu cette nouvelle version, aux contenus plus artistiques, en collaboration avec plusieurs musées français et romains. L'EFR a accompagné cette exposition en organisant une série de journées d'études avec l'Institut français Centre Saint-Louis.

Le sixième point d'information a trait aux commémorations du Cent-cinquantenaire de l'EFR. Outre les festivités de mai 2025 en concomitance avec la Nuit européenne des musées pour commémorer les 50 ans du site de place Navone, ont été organisées les 26 et 27 septembre 2025 une série d'événements au palais Farnèse, auxquels les conseillers ont été conviés : le 26 septembre 2025, le président de la République italienne, S. Mattarella, a été reçu par l'Ambassadeur et la directrice de l'EFR, pour une visite privée. À la suite de quoi le même jour ont été conviées de nombreuses personnalités autour d'un cocktail pour célébrer les 150 ans de présence française au palais Farnèse. La « Nuit des 150 ans » organisée par l'EFR et l'ambassade a permis de présenter de nombreuses facettes de l'histoire du palais, de son patrimoine, et des activités de l'EFR (exposition documentaire, projections, ateliers, tables rondes, concert) à un public nombreux et diversifié. Enfin, le 20 novembre 2025, date-anniversaire de la parution du décret de 1875, le personnel a été invité pour une dernière célébration. La directrice de l'EFR remercie les personnels pour leur participation active à la réussite de ce programme commémoratif. D'autres projets sont à venir : l'installation de l'exposition sur l'histoire de l'EFR à compter du 5 décembre 2025 dans la galerie de la place Navone, celle d'une partie de la collection d'antiques au sein de la bibliothèque, et enfin la publication d'un ouvrage sur les 150 ans de l'EFR, dans l'objectif de mettre à disposition du public une histoire brève de l'EFR, format manquant à ce jour.

Le représentant du ministère remercie la direction de l'EFR pour l'organisation de ces événements et la possibilité de rencontrer tous les directeurs des EFE à cette occasion. Il se félicite également de l'organisation de la signature des contrats.

3. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2026

Le nombre de postes de membres pour l'année 2026-2027 reste inchangé, 18 postes.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le nombre de postes de membres à pourvoir en 2026.

4. Budget rectificatif 2025-2

Le budget rectificatif n° 2 prend en compte les revalorisations salariales effectuées pour le personnel local en juillet 2025, ainsi que la revalorisation de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE).

❖ Tableau des emplois

On décompte -0,6 ETPT, du fait du départ d'un membre scientifique fin janvier 2025, qui porte à 68,4 ETPT la consommation des emplois. Neuf emplois sont recensés hors plafond, qui correspondent aux emplois financés sur ressources fléchées.

❖ **Les dépenses**

Autorisations budgétaires

L'augmentation des dépenses de personnel de droit local, en tenant compte des nouveaux salaires au 1^{er} janvier 2025 et des arriérés depuis 2023 a engendré une augmentation des dépenses de 190 000 euros.

❖ **Les recettes**

Les recettes augmentent de 258 000 euros, avec une augmentation de la subvention pour charge de service public de 213 000 euros, comportant une subvention de la DGRI de 100 000 euros au titre du partenariat international et une autre subvention, d'un montant de 70 000 euros, pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation.

Il s'en suit un solde budgétaire négatif, de 1 004 739 euros, un prélèvement de trésorerie du même montant, et un montant de 562 591 de perte comptable (résultat patrimonial déficitaire).

Les nouveaux critères de soutenabilité budgétaire indiquent désormais trois seuils (décret du 5 décembre 2024) : le niveau de trésorerie (30 jours de fonctionnement en crédit de paiement), le nombre de jours de fonctionnement sur fonds de roulement (15 jours) et les charges de personnels (qui ne doivent pas dépasser 85 % des produits encaissables). Pour l'EFR, il s'agit respectivement de 150 jours, 135 jours et 72 %.

Le décret de 2024 permet d'utiliser le fonds de roulement pour financer des dépenses de fonctionnement. La directrice explique que la tutelle invite pour l'heure les établissements qui le peuvent à puiser dans leur fonds de roulement : il en sera ainsi pour l'EFR, de manière prudente toutefois, d'année en année.

Le représentant du ministère explique que les nouveaux textes donnent une souplesse dans la gestion des établissements. Il convient toutefois de suivre de près la gestion de la trésorerie. Le ministère axe son action sur les établissements les plus en difficulté et précise que des efforts sont faits pour transmettre la notification 2026 dans des délais avancés. L'avis du ministère a été envoyé à la direction de l'EFR la veille et confirme la soutenabilité du budget.

La directrice précise que la situation est favorable cette année pour des raisons conjoncturelles, deux membres ayant été recrutés localement (IRE abattue à 85 %). Cette situation variera nécessairement dans l'avenir. Il y a quelques années l'augmentation de la masse salariale due à une revalorisation des contrats locaux des personnels avait été compensée par la tutelle.

En outre, il a été renoncé à des investissements en 2026 pour ne pas creuser le déficit. La directrice de l'EFR conclut qu'elle assurera une gestion de l'établissement aussi prudentielle que possible jusqu'à la fin de son mandat.

La proposition de délibération est lue en séance. À la suite de quoi le budget rectificatif n° 2025-2 est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

5. Budget de l'exercice 2026

Le solde budgétaire prévisionnel, déficitaire, est estimé à 891 000 euros. Grâce à l'augmentation des ressources fléchées et les efforts collectifs de réduction des dépenses, le périmètre des activités n'est pas affecté. Sur ce point, la directrice de l'EFR indique que de nombreux projets de recherche financés par des agences de moyens s'achèvent, et d'autres ont été déposés. Le fonds de roulement prévisionnel passe de 135 jours à 100 jours de fonctionnement.

❖ *Tableau des emplois*

On décompte 68,5 ETPT et 10 emplois hors plafond (contre 9 l'année précédente).

❖ *Les dépenses*

Autorisations budgétaires

Les autorisations d'engagement se montent à 8 776 000 euros, soit une augmentation de 323 000 euros par rapport à l'année 2025. Les dépenses de personnel augmentent de 400 000 euros, avec un nombre d'emplois identique. Les crédits de paiement s'élèvent à 8 806 000 euros, soit 164 000 euros de plus par rapport au budget initial 2025.

Les recettes passent de 7 570 000 euros en 2025 à 7 916 000 euros au budget initial (BI) 2026, soit une augmentation de 346 k€ en raison principalement de la hausse des financements publics fléchés (+331 000 euros). La subvention pour charge de service public (SCSP) représente 85,5 % des ressources budgétaires de l'exercice, soit 6 764 000 euros.

Les dépenses - fonctionnement

L'agent comptable présente ensuite le détail des dépenses par destination.

Pour la bibliothèque : les crédits de paiement se montent à 282 500 euros soit 23 000 euros de moins qu'au budget de l'exercice 2025.

Pour la diffusion des savoirs, les crédits s'élèvent à 85 000 euros. Ils diminuent fortement (-118 000 euros par rapport au BI 2025). Les crédits ouverts pour les commémorations de 2025 (60 000 euros) ne sont pas reconduits et les crédits des publications de l'EFR sont réduits de 55 000 euros.

Pour la recherche, les crédits passent de 541 900 euros en 2025 à 577 730 euros en 2026, sachant que dans le même temps les dépenses de fonctionnement sur recettes fléchées passent de 145 100 euros à 129 530 euros (-15 570 euros). Comme en 2025, il n'y aura qu'un seul enseignant-chercheur en délégation accueilli pour l'année académique à partir du 1^{er} novembre 2025 et les chercheurs résidents seront presque tous logés au sein de la résidence de la place Navone, à l'exception des missions devant se dérouler ailleurs en Italie.

Le nombre de boursiers seniors est maintenu à 3 pour un montant total de 5 200 euros et le nombre de bourses pour les doctorants à 130 000 euros.

Pour le pilotage, les dépenses étaient prévues à hauteur de 586 000 euros en 2025, elles passent à 664 000 euros en 2026. Elles intègrent désormais et ce depuis l'an dernier l'ensemble des frais de déménagement des personnels (scientifiques et autres).

Pour la formation, les crédits s'élèvent à 295 200 euros soit 13 700 euros de plus qu'au budget de l'exercice 2025. Le nombre de bourses qui était traditionnellement de 150 a été ramené depuis 2023 à 130 par mesure d'économie. Les versements au titre des contrats doctoraux précédemment gérés en direct par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont estimées à 90 000 euros.

Investissement

En investissement, les dépenses s'élèvent à 320 000 euros, soit une diminution de 253 000 euros par rapport au BI 2025. Parmi les projets retenus, une enveloppe de 50 000 euros est prévue pour la refonte du site Web de l'École. La même enveloppe est prévue pour la restauration des fauteuils rouges du mobilier national localisés dans le salon de réception au palais Farnèse. Un budget de 40 000 euros est attribué au projet de déshumidification du magasin de livres dans la cave du Farnèse. Des travaux de 20 000 euros sont provisionnés pour la reprise des peintures et des sols suite à la

dernière phase du chantier du Palais Farnèse. Enfin, il est attribué 70 000 euros pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque.

❖ *Équilibre financier*

Pour 2026, le prélèvement en trésorerie sera de 891 000 euros dont 81 000 euros sur la trésorerie fléchée et 810 000 euros sur la trésorerie de l'établissement.

❖ *Situation patrimoniale*

Les charges de 2026 s'élèvent à 9 576 000 euros pour 8 697 000 euros de produits, soit une perte prévisionnelle de 879 000 euros. Cette dernière était de 487 000 euros au budget initial de 2025 et devrait se solder par une perte de 563 000 euros au budget rectificatif n°2. Les charges progressent de 417 000 euros par rapport au budget initial de 2025, sachant que les dépenses de personnel absorbent la plus grande partie de cette hausse (+400 000 euros). Les charges de fonctionnement n'augmentent que de 16 000 euros. Les produits progressent de 24 000 euros en 2026. L'augmentation de la SCSP de 43 000 euros par rapport au BI 2025 compense les légères baisses de 13 000 euros des autres subventions et de 6 000 euros des autres produits.

Les montants inscrits pour les dotations aux amortissements et provisions et la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs reprennent ceux du budget initial de 2025.

Ces opérations sont reprises pour le calcul de la capacité d'autofinancement qui se présente pour 2026 en insuffisance à hauteur de 489 000 euros.

Cela signifie que l'École puise dans son fonds de roulement (FDR) pour financer ses opérations de fonctionnement courant. Le fonds de roulement est par ailleurs diminué de la totalité des investissements de 2026 puisque l'École ne dispose pas d'autres ressources. Ces investissements s'élèvent à 320 000 euros et entraînent un prélèvement total sur fonds de roulement de 809 000 euros. Le FDR passerait ainsi de 3 157 000 euros au 31 décembre 2025 (135 jours de crédits de paiement hors investissement) à 2 348 000 euros (100 jours).

❖ *Opérations sur recettes fléchées*

Actuellement, 14 projets sont financés sur ressources fléchées. Les dépenses sont estimées à 635 000 euros pour 2026.

S'ensuit un débat sur le mécénat, comme possible source de recettes nouvelles. La directrice explique qu'elle avait invité une consultante sur ce sujet en 2022. Il s'avère que l'établissement devrait dédier un emploi à plein temps à cette activité, sans quoi il n'est pas possible de lever des fonds importants. Le mécénat reste cependant une piste de réflexion à poursuivre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2026.

6. Tarifs et barèmes de l'année 2026

Pour l'année 2026 est uniquement ajouté à ce document le montant de la participation à un atelier doctoral (250 euros), les autres tarifs et barèmes restant inchangés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et barèmes pour l'année 2026.

7. Abattement pour les nuitées à Rome, Naples et Venise dans le cadre des missions

Une délibération est proposée pour effectuer l'abattement sur les indemnités de nuitée pour l'Italie à compter de la cinquième nuit pour les villes de Rome, Naples et Venise, dans le cadre du défraiement proposé aux chercheurs-résidents non logés à la résidence de place Navone pour leur séjour d'accueil en Italie, dans le cadre d'une mission.

La délibération est adoptée par le conseil d'administration à l'unanimité.

8. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Le document proposé, qui porte sur les années 2024-2028, a été soumis au préalable à la sous-direction de l'immobilier du ministère de tutelle ainsi qu'à la direction de l'immobilier de l'État. Il récapitule la manière dont sont utilisés les bâtiments (sites palais Farnèse et place Navone) ainsi que les investissements à venir. Il comporte des éléments sur les ressources et les moyens humains (l'agent comptable en charge de l'immobilier, un responsable maintenance et logistique, un agent d'entretien) qui font apparaître, dans le diagnostic, une bonne connaissance du patrimoine immobilier, des travaux réguliers d'entretien et de conservation, mais des moyens humains et financiers très limités.

L'amélioration de la qualité des espaces repose sur une démarche articulant aménagements, performance environnementale et mutualisation avec les autres implantations françaises à Rome. Parmi les travaux, la mise en sécurité anti-incendie et électrique des bâtiments a été entreprise et se poursuivra. Les coûts de gardiennage ont évolué pour les deux sites. L'établissement travaille sur cette question avec les autres entités françaises à Rome en groupement de commande pour un appel d'offre conjoint. Plusieurs espaces ont été ou seront réaménagés (comme par exemple l'espace collectif pour les chercheurs dans l'ancien bureau de la direction et celui à l'usage des lecteurs dans la galerie au troisième étage), tout en veillant à une maîtrise des coûts (chauffage/climatisation). La valorisation des vestiges du stade de Domitien en sous-sol a été réalisée en 2025. En 2024 et 2025 ont été rénovées toutes les salles de bain des chambres de la résidence place Navone. La façade du site sera aussi à rénover (2027-2028), éventuellement grâce à un financement partiel par des panneaux publicitaires. D'autres travaux concernent la restauration du bureau d'angle de direction, la grande galerie dont la voûte a été endommagée par le tremblement de terre de 2009, le réaménagement du « studio ».

L'orientation poursuivie concerne prioritairement la conservation et l'entretien du patrimoine, ainsi que l'optimisation des espaces par rapport aux usages. Transmis le 13 janvier 2025 avec le PPI, le SPSI a reçu un avis favorable de la direction de l'immobilier de l'État le 9 mai 2025 et de la sous-direction de l'immobilier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche le 25 juin 2025.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

9. Admission en non-valeur

Un contrôle de l'agent comptable sur les rémunérations effectuées en novembre 2024 a mis en évidence le versement d'un trop-perçu dans le cadre du paiement de la treizième mensualité au personnel local, une indemnité (l'indemnité d'administration) devant être exclue de l'assiette de calcul pour le versement de la treizième mensualité. Ce trop-perçu a été constaté de 2019 à 2024. Pour le personnel ayant quitté l'établissement, l'assurance du consultant externe a pris en charge les frais. La prescription étant de deux ans en matière de rémunérations, le trop-perçu pour les années

2023 et 2024 a été retenu en paye en novembre 2025, précisément le mois de versement de la treizième mensualité, afin de limiter l'impact de ces retenues pour le personnel.

L'admission en non-valeur de l'ordre à recouvrer de 41 913 euros est approuvée par un vote unanime du conseil d'administration.

10. Rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité 2024 a été communiqué à l'AIBL début septembre 2025, et présenté au comité social d'administration le 29 octobre 2025. Le rapport de l'AIBL est parvenu en retour le 26 novembre 2025, veille de ce conseil, ce qui n'a pas permis de le joindre à la documentation. La directrice propose par conséquent de le présenter au prochain conseil. Depuis 2022, la structure du rapport d'activité a été revue, une introduction récapitulative ouvre chaque section, tandis que l'introduction générale retrace les faits marquants de l'année. Par ailleurs, une section valorisation de la recherche a été insérée. Le document fait état de l'approbation des contrats pluriannuels, des mouvements de personnels, de la préparation des commémorations des 150 ans de l'EFR, des travaux au palais Farnèse, des rencontres scientifiques et de la formation doctorale. En 2024 a également eu lieu l'évaluation à mi-parcours des programmes structurants, et deux nouveaux programmes ont été retenus dans la programmation scientifique. Les projets sur ressources fléchées ont aussi fait l'objet d'un bilan (9 programmes au titre d'un financement ANR, 1 financement au titre de l'ERC et 3 financements individuels Marie Curie). La directrice de l'EFR estime qu'il faut maintenir un équilibre entre les programmes structurants pluriannuels mis en place par l'établissement en début de contrat et les programmes financés par les agences de moyens. La directrice de l'EFR remercie H. Franchi pour la mise en page et l'insertion des liens interactifs qui permet aux lecteurs de compléter leur information.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024.

11. Désignation du référent déontologie et intégrité scientifique

Le décret du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche prévoit la nomination d'un référent à l'intégrité scientifique. Après P. Savy et V. Prigent, B. Waty est proposée pour cette mission.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de B. Waty en tant que référente intégrité scientifique.

12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2026

Le document indique les dates prévues pour les réunions pour l'année 2026. Les conseils scientifiques et d'administration seront renouvelés à l'été 2026. Ainsi le conseil d'administration du mois de novembre 2026 sera réuni dans sa nouvelle composition.

Il a été décidé en conseil scientifique du 27 novembre 2025 qu'une session de restitution des programmes sur ressources fléchées sera organisée le 11 juin 2026, à l'occasion des conseils à Rome. Enfin il est rappelé que les Journées européennes de l'archéologie se tiendront le 12 juin 2026.

13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La plupart des conventions signées depuis la dernière réunion du conseil ont trait à l'accueil de stagiaires, de doctorants et de chercheurs-résidents, à des aides à la publication ou à des versements pour des opérations scientifiques. La directrice de l'EFR mentionne entre autres la convention de renouvellement de prestation en bibliothèque avec Ex-Libris (système de gestion) pour 3 ans, la convention avec la société Mirabilia ArtWonders, en partenariat avec l'Ambassade de France, pour les visites du palais Farnèse, la convention avec Sorbonne Université qui prévoit un contrat doctoral en partenariat chaque année, celle avec l'université de Cologne pour la réalisation d'une banque de données dans le cadre d'un projet MSCA, avec Renater pour une externalisation de la messagerie et, enfin, pour un soutien du fonds de dotation Arpamed. Enfin, une convention de groupement de commande entre les entités françaises basées à Rome (gardiennage) démontre le rapprochement des actes de gestion dans le cadre des impératifs induits par les règles de commande publique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions.

14. Questions diverses

La directrice de l'EFR précise un point omis dans le point à l'ordre du jour sur les informations. Le conseil scientifique a approuvé l'ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master à d'autres étudiants que ceux inscrits dans une université française, cette première mesure ayant été prise en 2019. L'ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master inscrits dans d'autres universités est une disposition qui s'aligne sur les pratiques des autres bibliothèques de l'Unione internazionale à Rome. Elle vise aussi à fidéliser de jeunes chercheurs et à consolider l'ancrage territorial romain de la bibliothèque. Elle ne soulève pas de problème d'accueil.

Enfin est évoquée l'enquête transmise aux établissements sur les actes d'antisémitisme. Le représentant du ministère indique que les établissements sont libres d'y répondre ou non.

La séance est close à 17 h 30.